



Solidarité
Covid-19



INFOLETTRE - NUMERO 11 – 03/06/2020

DANS CE NUMERO

Pourquoi cette infolettre

Solidarité en France

Solidarité avec l' Italie

Solidarités – quelques cas en
Europe et dans le monde

Conseils & contacts utiles

L'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat se joint aux efforts de tous les bonnes volontés en France, en Europe et dans le monde, pour promouvoir la solidarité et l'esprit d'engagement, et soutenir nos concitoyens, nos partenaires européens, et nos alliés internationaux, durement éprouvés par le Covid 19.

Nous souhaitons vivement que cette crise sanitaire majeure soit l'occasion de réfléchir aux manières de contribuer activement à la solidarité, nationale et internationale, en fonction de nos moyens, de nos possibilités, et de nos compétences tout en nous efforçant d'avoir une distance critique, en plus de la « distanciation physique » et de la vigilance toujours recommandées tant que la pandémie n'est pas jugulée. La fin du confinement ouvre une nouvelle étape, tout aussi risquée et incertaine, socialement et économiquement.

Notre Institut contribue au débat public depuis 1997 par ses projets et ses publications pour promouvoir le bénévolat/volontariat et l'éducation et la formation tout au long de la vie. Nous souhaitons nous associer aux initiatives de solidarité qui se sont multipliées face à une pandémie qui touche l'Europe et le monde. Cette infolettre, publiée chaque mercredi, a débuté avec le confinement (m-mars) et accompagne le dé-confinement (jusqu'à la mi-juin) en trois parties :

- 1- **Une première partie** sélectionne des initiatives menées en France, par des acteurs publics, privés ou associatifs, pour permettre à nos concitoyens de continuer à vivre, apprendre, se former et s'informer – avec le dé-confinement qui a débuté le 11 mai en France, l'enjeu est de rester vigilant face au Covid-19 tout en reprenant ses activités pour revenir à une vie normale ;
- 2- **Une deuxième partie** informe sur la situation que connaît un pays voisin et ami, l'Italie, qui a été le plus durement touché par la pandémie en Europe, en publiant des témoignages et des initiatives qui participent à la solidarité en cette période de crise majeure dans la Péninsule ;
- 3- **Une troisième partie** sélectionne des informations trouvées en Europe et dans le monde pour réfléchir et alerter sur des actions lancées en cette période d'inquiétude et de vulnérabilité de nos sociétés démocratiques. Avec le dé-confinement, les démocraties ont finalement beaucoup mieux réagi que les régimes autoritaires qui ont failli en ne protégeant pas leurs propres populations.

* le logo est inspiré du syndicat polonais Solidarnosc (logo créé par Jerzy Janiszewski, Gdansk, Pologne, 1980)



- en France-



- #ensemblecontrelecoronavirus

Le ministère du travail s'est mobilisé dès le début de la pandémie de Covid 19 pour accompagner les entreprises et les salariés



DECONFINEMENT ET CONDITIONS DE REPRISE DE L'ACTIVITE

La reprise de l'activité est essentielle et elle doit nécessairement se faire dans le respect de la protection de la santé des salariés. Pour cela, le ministère du Travail a publié **un protocole national de dé-confinement** pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre

leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles. Ce protocole précise la doctrine générale de protection collective que les employeurs du secteur privé doivent mettre en place. Il vient en complément des fiches conseils et guides métiers élaborés en partenariat avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux. Il est divisé en 7 parties distinctes et apportent des précisions relatives : • aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert ; à la gestion des flux ; aux équipements de protection individuelle ; aux tests de dépistage ; au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés ; à la prise de température ; au nettoyage et à désinfection des locaux.

COVID-19 | OBJECTIF REPRISE : OUTIL GRATUIT POUR AIDER LES TPE ET LES PME

Destiné aux entreprises et associations de droit privé de moins de 250 salariés, le dispositif « Objectif reprise » du ministère du Travail propose des modalités gratuites de conseil et d'appui pour favoriser la reprise ou la continuité de l'activité en combinant bonnes conditions de travail et performance. "Objectif reprise" est déployé en région par le réseau Anact-Aract en lien avec les Direccte. Il mobilise les solutions et acteurs régionaux. À compter du 19 mai, les entreprises qui rencontrent des difficultés dans la poursuite ou la reprise de leur activité peuvent - grâce au dispositif - bénéficier de conseils et d'appui gratuits sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail ou de management. Il propose en particulier: un questionnaire pour aider l'entreprise à mieux évaluer ses points forts et marges de progrès dans le cadre de la reprise ou de la continuité de l'activité ; différentes formes de conseil et d'orientation : en ligne, via des web-conférences, des modalités individuelles ou inter-entreprises ; un accompagnement des partenaires sociaux par des experts des conditions de travail pour les entreprises ayant plus particulièrement besoin d'être soutenues.

Cette offre de service gratuite est cofinancée par le Fonds Social Européen.

En ligne : un questionnaire TPE jusqu'à 11 salariés ; et un questionnaire PME de 11 à 250 salariés

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/>



Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, directeur d'enseignement à l'université de Toulon, auteur de nombreux ouvrages qui ont tous été d'immenses succès, notamment sur le concept de résilience *

« le pouvoir de choisir et le courage de renoncer »

« Pour qu'un cheminement apporte du nouveau, il faut qu'une imagination en change le regard, fasse voir autrement, découvre une chose cachée »

« La conscience de soi naît dans l'altérité »

« un travail scientifique rend visible un phénomène qui existe dans le réel, mais dont on n'a pas conscience »

« la confusion des genres est le propre de la pensée complexe qui intègre des données hétérogènes, qui enchante ceux qui ont une âme évolutive, mais angoisse les esprits fixistes »

« Ce qui remplit notre monde mental, ce n'est pas le réel, c'est la représentation du réel par la rêverie et le récit »

« Un mot écrit est une interaction réelle, un mot écrit modifie l'imaginaire »

« Le monde écrit n'est pas une traduction du monde oral. »

« Les mots écrits possèdent un pouvoir de métamorphose »

« La littérature, comme toutes les formes d'art, est la preuve que la vie ne suffit pas »

« Le travail de l'écriture avait modifié ma mémoire »

« Toute hypothèse est une rêverie, toute méthode est une manipulation du réel »

* citations tirées du livre « La nuit, j'écrirai des soleils », Paris, Editions Odile Jacob, 2019

Résilience en Italie: Des mois de verrouillage difficiles pour les étudiants handicapés

Les étudiants handicapés en Italie sont environ 284 000, soit 3,3% du total des inscrits. Le principal handicap est la déficience mentale. Un élève sur cinq n'est pas autonome pour se déplacer, manger ou aller aux toilettes. Une école sur trois est accessible aux filles et aux garçons handicapés moteurs. Il existe des outils pour les aider - des chaises ou des bureaux conçus pour des besoins spéciaux, des claviers adaptés, des programmes de synthèse vocale, etc. - mais ils sont coûteux.

En mars, en plein confinement, pendant les premiers cours à distance, de nombreux étudiants handicapés ont décroché. L'inclusion à distance n'est pas facile, il faut une sensibilité particulière, une patience et une bonne dose de créativité. L'apprentissage à distance a été imposé, il a bouleversé les rythmes, fatigué les yeux, condamné au silence. La fermeture des écoles a causé des dommages dans les familles et chez les élèves qui avaient peu de ressources émotionnelles pour réagir à la situation de pandémie. L'essentiel était de maintenir un lien avec l'école pour chaque élève.

Les outils informatiques et les connexions Internet sont une première étape. Beaucoup d'étudiants vivent à la campagne, dans les fermes où travaillent leurs parents. Nous avons privilégié les plus fragiles, les moins autonomes, en réfléchissant au dispositif le plus adapté à chaque situation. Il fallait aussi des figures de référence adultes: des tantes, des cousins ou des voisins, pour soutenir l'enseignement à distance. Nous avons pu commencer à nous revoir. Nous avons partagé des fichiers et travaillé sur des textes, des opérations logiques, de la musique, des podcasts, etc., en utilisant des applications en ligne. Ce travail collectif a été fondamental.

La technologie fait tomber les barrières, selon Daniela Cavaliere, enseignante et opératrice pour étudiants handicapés, à l'Institut technique de Campobasso, Molise : «Confrontée cette réalité difficile, j'ai essayé de saisir toutes les opportunités d'un enseignement à distance, à la fois en tant qu'enseignante et opératrice du Centre de soutien territorial (CTS) de Campobasso. Les CTS ont été créés en 2006. Le réseau couvre tout le territoire. Ils ont pour mission de favoriser l'inclusion des étudiants handicapés de tous profils par la technologie. Ce sont des centres de recherche et d'expérimentation didactique. Cette méthode d'apprentissage à distance a mis les étudiants dans les mêmes conditions et les a donc rendus égaux, pour la première fois. Je pense à ceux qui vivent loin de l'école avec de longs trajets ou des obstacles physiques pour atteindre leur classe, ou aux élèves restés à la maison ou à l'hôpital pour des raisons de santé. Ces élèves ont pour une fois pu être en contact avec le monde scolaire dans son ensemble et avec leurs camarades de classe. L'enseignement à distance a fait tomber les barrières. Avec les plateformes que nous utilisons, les étudiants handicapés sont partie prenante de la classe et plus libres d'intervenir pendant les cours. Même si leur handicap cognitif ne leur permet pas de suivre le même programme, il est essentiel qu'ils se connectent par visioconférence, comme leurs camarades de classe, en dépassant la limite de leur attention avec l'aide d'un membre de la famille. L'écran ou une application, qui peuvent être perçus comme des intrus par certains, est une ressource fondamentale pour les élèves avec un handicap pour qu'ils se sentent inclus. »

article rédigé par Camilla Bistrussu, Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie, 29 mai 2020



L'Elysée a décidé de créer une commission d'experts sur les grands défis économiques. Elle sera composée de 26 experts : huit Français, huit Européens et huit Américains et présidée par Jean Tirole, Prix Nobel d'économie 2014 et Olivier Blanchard, chef économiste du FMI (2008-2015). Elle sera chargée de rendre un rapport en décembre 2020 autour de trois grands thèmes : le climat, les inégalités, et le vieillissement. Le choix a été fait par les rapporteurs de ne sélectionner que des économistes, avec une expertise scientifique reconnue et une capacité à définir des réponses concrètes. La diversité vient de l'origine géographique (France, Europe et Etats-Unis) et l'âge, avec des « stars montantes » et des profils confirmés (prix Nobel, experts internationaux...). Cette commission d'experts est indépendante et ses conclusions sont consultatives. Ils devront être convaincants pour que leurs propositions soient prises en compte par l'exécutif. Les questions traitent à la fois du court et du long terme, l'urgence ne devant pas empêcher de se projeter. Dans l'immédiat (deux prochaines années), les réponses les plus urgentes à apporter concernent les questions liées au chômage, à la dette, au pouvoir d'achat. Pour le long terme, il s'agit de traiter de la transition écologique (climat), des inégalités et du vieillissement. Les propositions formulées, basées sur la théorie économique devront être traduites en recommandations politiques. Les trois thèmes choisis, plus sociétaux qu'économiques, permettent aussi d'aborder des problématiques plus larges comme la mondialisation, le progrès technique et son impact sur la productivité et l'emploi. Les inégalités soulèvent aussi le problème de l'insécurité. La fiscalité sera traitée par le biais du climat et de la question de la taxe carbone, mais aussi par le thème du vieillissement et l'enjeu de la redistribution. Les propositions sont faites par des experts, leur traduction en faits concrets est la responsabilité des responsables politiques.

Source : Marie Charrel & Béatrice Madeline, *Le Monde*, samedi 30 mai 2020



L'institut COVID-19 Ad Memoriam a été créé sous l'égide du WHO Collaborative Center for Research on Health and Humanitarian Policies and Practices de l'IRD basé au CEPED (Université de Paris, IRD, Inserm). Il est composé d'un consortium réunissant différentes parties prenantes. L'Institut associe un grand nombre d'institutions et sera ouvert au public. Il recevra les premiers financements d'organismes publics de recherche - Université de Paris, CNRS, ENS-PSL, Inserm, IRD, etc. Sa démarche comporte deux aspects : d'une part une méta-plateforme de recherche, lieu de partage des connaissances actuelles et à venir grâce à des projets de recherche sur l'impact sociétal de la pandémie, faisant appel à des disciplines scientifiques diverses, et avec des financements publics ; d'autre part une plateforme de propositions pour alimenter les politiques publiques (santé, culture, éducation, justice...) et contribuer à l'invention collective de pratiques commémoratives, puisqu'il n'est pas d'espérance ni de progrès sans connaissance de l'Histoire, ni entretien de la mémoire.

Source : Cécile Chambraud, *Le Monde*, mardi 26 mai 2020 & <https://www.ird.fr/creation-de-linstitut-covid-19-ad-memoriam>



A l'initiative de la chancelière allemande et du président français, la présidente de la Commission européenne a confirmé mercredi 27 mai 2020 un plan de relance audacieux de 750 milliards d'euros – 500 milliards de subventions accompagnés de 250 milliards de prêts aux Etats membres affectés. Plus précisément, il s'agit de 433 milliards de subventions et 67 milliards qui pourront être apportés en garantie à des établissements bancaires comme la Banque européenne d'investissement. Pour mesurer l'effort consenti, il faut rappeler que le budget européen en cours de discussion (avant le plan de relance) représente un total de 1100 milliards pour sept ans (2021-2027) soit 157 milliards par an.

Un moment « hamiltonien » Selon des commentateurs, l'esprit du plan rappelle l'initiative du premier secrétaire au Trésor des Etats-Unis, Alexander Hamilton, qui en 1790 avait convaincu le Congrès de créer une dette fédérale et fait basculer la confédération dans le fédéralisme. Lever une dette commune (ou mutualisée) européenne pour venir en aide aux pays les plus touchés par la crise provoquée par le Covid est un pari audacieux - les subventions sont des transferts et l'expression d'une authentique solidarité budgétaire au sein de l'Union européenne. Le plan permettra à la Commission européenne d'emprunter des fonds sur les marchés financiers – la dette commune européenne devrait être en partie financée par des ressources propres, une autre révolution pour le budget européen. La Commission prévoit de rembourser cette dette entre 2028 et 2058 (trente ans). Les pistes pour les ressources propres sont les suivantes : une taxe digitale, des recettes générées par les droits d'émission de CO₂.

Un mécanisme d'attribution simple Les pays qui voudront bénéficier des subventions devront présenter un plan d'investissement et de réformes qui seront validés (ou non) par la Commission et les Etats membres. Ce plan devra respecter les priorités posées par la Commission en matière de transition écologique (*Green Deal*). Il devra aussi tenir compte des « recommandations annuelles » de la Commission pour accroître la productivité. Chacun des pays des 27 de l'UE pourra y prétendre avec des plafonds différents en fonction du niveau de crise provoquée par la pandémie- l'Italie jusqu'à 82 milliards de subventions, l'Espagne jusqu'à 77 milliards, la France jusqu'à 39 milliards, la Pologne jusqu'à 38 milliards, l'Allemagne jusqu'à 29 milliards. Le montant des prêts est déjà affecté – 91 milliards pour l'Italie, 63 milliards pour l'Espagne, 26 milliards pour la Pologne, la France et l'Allemagne ne bénéficient pas des prêts.

Un enjeu : convaincre les pays européens dits « frugaux » - Pays-Bas, Autriche, Danemark et Suède, d'accepter le plan. « Poids plume » de la démographie européenne, ils bénéficient de l'effet de masse que les autres pays de l'UE apportent- taille du marché unique, attractivité de l'UE pour les investissements étrangers, poids de l'Union dans les négociations internationales. Ils devraient prendre conscience de l'enjeu : jouer la solidarité ou se préparer à la disparition de l'Europe.

Source : Alain Frachon, « la dialectique des frugaux et des flambeurs » ;Virgine Malingre et Eric Albert « Un plan de 750 milliards d'euros pour l'UE », Le Monde, 29 mai 2020



Au début de la pandémie, plusieurs pays illibéraux avaient tenté de tirer parti d'un « effet d'aubaine » en jouant les sauveurs auprès de sociétés démocratiques frappées de plein fouet, qui étaient censées « perdre leur âme et leur légitimité ». Avec le dé-confinement, les démocraties, même durement touchées par la crise économique et sociale, sont sorties renforcées en ayant su protéger leurs populations alors que les régimes autoritaires ont failli.



AU BRÉSIL Selon le politologue Gaspard Estrada, directeur exécutif de l'Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes (OPALC) de Sciences-po, le Brésil vit un moment « dystopique ». Les problèmes s'accumulent sur les fronts sanitaire, économique, politique et sociétal. Le gouvernement de Jair Bolsonaro, totalement dépassé par les événements, est

plus préoccupé par sa propre survie que celle de ses concitoyens. Le « rêve » d'il y a dix ans, le Brésil apparaissant comme le champion des pays émergents avec le « tryptique » vertueux « démocratie-croissance-prévisibilité » est devenu un cauchemar depuis la destitution de Dilma Rousseff en 2016. Les consensus politiques, économiques et sociaux ont éclaté. Jair Bolsonaro ne joue pas le jeu démocratique, encourage la violence dans la rue et sur les réseaux sociaux, est dans le déni le plus complet avec la pandémie, et incite ses soutiens à se radicaliser contre ses opposants. Il instrumentalise la crise sanitaire pour s'attaquer à toutes les institutions démocratiques du pays – le Congrès et la Cour suprême sont accusés d'être de mèche avec l'opposition (contre le pluralisme politique), Bolsonaro intervient de manière arbitraire auprès de la police et des services de renseignement (main mise sur le pouvoir régalien), il persécute toutes les minorités de la société brésilienne (discriminations contre les femmes, les homosexuels, les indiens...), il attaque les journalistes et censure la culture (contre la liberté d'expression). En politique étrangère, Gaspard Estrada parle de « diplomatie de la honte », Bolsonaro insulte ses homologues étrangers ou leurs femmes. Son seul projet serait de « détruire les institutions de la nouvelle République issue de la Constitution de 1988 ». En guise de références politiques, il revendique une filiation avec la dictature, le nazisme serait « de gauche » et la Shoah « pardonnable ». Ses militants n'ont aucune référence politique et constituent une menace pour la démocratie. Des personnalités proches du clan Bolsonaro ont été placées à la tête des principales institutions- le fisc, les agences de préservation de l'environnement, l'Agence nationale du cinéma, la recherche scientifique, les services de renseignement, la police fédérale. L'armée est devenue le principal soutien de l'action de Jair Bolsonaro, le tiers de ses ministres sont des militaires, et un nombre important (1500) occupent des postes de direction dans les administrations. Le gouvernement réussit pour l'instant à conserver un soutien de 25% d'électeurs grâce à un programme de soutien d'urgence aux familles les plus pauvres mais sa popularité risque de chuter avec la fin de l'aide, une baisse est déjà perceptible depuis le début de la pandémie. L'ouverture d'une procédure de destitution constitue un autre espoir même si elle est pour l'instant repoussée avec la pandémie.

Source : Nicolas Bourcier, « En une décennies, le Brésil est passé du rêve à la dystopie », entretien avec le politologue brésilien Gaspard Estrada, Le Monde, 24/ 05 / 2020

À partir du 11 mai 2020, la France rentre dans une période de dé-confinement progressif. Celui-ci implique une modification des restrictions de déplacement en vigueur depuis le 17 mars avec en particulier :

- 1- **Une déclaration de déplacement en dehors de son département et à plus de 100km de sa résidence**- la déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir : d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée «à vol d'oiseau»), du département. Il n'est pas nécessaire de se munir de la déclaration : pour les déplacements de plus de 100 km effectués au sein de son département de résidence ; pour les déplacements en dehors du département de résidence, dans la limite de 100km. La déclaration de déplacement en dehors de son département et à plus de 100km de sa résidence est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur sous PDF ou à télécharger par une application sur son smartphone

- 2- **Un justificatif de déplacement professionnel pour les secteurs du transport routier de marchandises et de personnes**- dans le cadre du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le conducteur est dispensé de produire la déclaration de déplacement en dehors de son département et à plus de 100 km de sa résidence et du justificatif de domicile.

Face au coronavirus, les gestes simples pour préserver notre santé et celle de notre entourage restent les suivants

- ▶ Je me lave très régulièrement les mains
- ▶ Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- ▶ J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- ▶ Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades
- ▶ Je respecte une distance physique d'au moins 1 mètre

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>- un numéro : 0 800 130 000.

L'iriv publie, deux fois par an, une revue (depuis 2004) et une infolettre (depuis 2018) : une revue électronique www.benevolat.net ; une infolettre sur la diversité sur <https://www.iriv-publications.net/types/autres/5>

Editeur de l'infolettre : Institut de recherche et d'information sur le volontariat (iriv)

41 rue Hippolyte Maindron F-75014 Paris

Téléphone : + 33 1 57 05 82 65

Site web : www.iriv.net

Directrice de la publication- Dr Bénédicte Halba, présidente-fondatrice de l'iriv